

Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973 date d'établissement: 21.09.2022 Version: 2.0 fr

Révision: 04.03.2024

Remplace la version de: 21.09.2022

Version: (1)

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

Numéro d'article

Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119475445-32-xxxx

Numéro CE 906-170-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

Substance chimique de laboratoire

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser pour des fins privés (ménage). Ali-

ments, boissons et y compris ceux pour animaux.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co. KG Schoemperlenstr, 3-5 D-76185 Karlsruhe Allemagne

Téléphone:+49 (0) 721 - 56 06 0 **Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149 **e-mail:** sicherheit@carlroth.de Site web: www.carlroth.de

Personne compétente responsable de la fiche de

données de sécurité:

Division sécurité au travail et protection de l'envi-

ronnement

e-mail (personne compétente): sicherheit@carlroth.de

Fournisseur (importateur): ROTH SOCHIEL E.U.R.L.

3, rue de la Chapelle 67630 Lauterbourg +33 3 88 94 82 42

info@carlroth.fr www.carlroth.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nom	Rue	Code pos- tal/ville	Téléphone	Site web
Centre Antipoison et de Toxicovi- gilance Hôpital Fernand WIDAL	200 rue du Faubourg Saint Denis	75475 Paris Cedex 10	+ 33 (0)1 45 42 59 59	www.centres-an- tipoison.net

Page 1 / 16 France (fr)



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

1.5 Importateur

ROTH SOCHIEL E.U.R.L. 3, rue de la Chapelle 67630 Lauterbourg France

Téléphone: +33 3 88 94 82 42

Téléfax: -

e-Mail: info@carlroth.fr **Site web:** www.carlroth.fr

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance Ester dibasique

No d'enreg. REACH 01-2119475445-32-xxxx

No CE 906-170-0

Impuretés/additifs/constituants:

Nom de la substance	Identificateur	%М
Masse réactionnelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de diméthyle et du succinate de diméthyle	No CE 906-170-0	≥ 99
Méthanol	No CAS 67-56-1	0,1 - < 0,3
	No CE 200-659-6	
	No index 603-001-00-X	

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

France (fr) Page 2 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours



Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction



Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement! l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec, poudre BC, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Peut produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

France (fr) Page 3 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Pour les non-secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Considération des autres conseils:

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

France (fr) Page 4 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Cette information n'est pas disponible.

DNEL pertinents des composants

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Objectif de protection, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposi- tion
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		DNEL	8,3 mg/m ³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets locaux
Méthanol	67-56-1	DNEL	130 mg/m ³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Méthanol	67-56-1	DNEL	130 mg/m ³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques
Méthanol	67-56-1	DNEL	130 mg/m ³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets locaux
Méthanol	67-56-1	DNEL	130 mg/m ³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets lo- caux
Méthanol	67-56-1	DNEL	20 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques
Méthanol	67-56-1	DNEL	20 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques

PNEC pertinents des composants

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		PNEC	0,018 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		PNEC	0,002 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		PNEC	10 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

France (fr) Page 5 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

PNEC pertinents des composants

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Organisme	Milieu de l'envi- ronnement	Durée d'exposi- tion
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		PNEC	0,16 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		PNEC	0,016 ^{mg} / kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Masse réaction- nelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succi- nate de diméthyle		PNEC	0,09 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Méthanol	67-56-1	PNEC	20,8 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Méthanol	67-56-1	PNEC	2,08 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Méthanol	67-56-1	PNEC	100 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Méthanol	67-56-1	PNEC	77 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Méthanol	67-56-1	PNEC	7,7 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Méthanol	67-56-1	PNEC	100 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage





Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau



• protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

France (fr) Page 6 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

type de matière

Caoutchouc butyle

• épaisseur de la matière

0,7mm

• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Protection respiratoire





Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: A (contre les gaz et les vapeurs organiques avec un point d'ébullition de > 65 °C, code couleur: marron).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide
Couleur incolore
Odeur douceâtre

Point de fusion/point de congélation non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

195 - 216 °C à 1.013 hPa

Inflammabilité cette matière est combustible, mais elle ne s'en-

flamme pas facilement

Limites inférieure et supérieure d'explosion 0,8 % vol (LIE) - 8,1 % vol (LSE)

Point d'éclair 100 °C (c.c.)

Température d'auto-inflammabilité 360 °C

Température de décomposition non pertinent

(valeur de) pH 5-7 (en solution aqueuse: $50 \frac{g}{l}$

Viscosité cinématique 2,608 $^{\text{mm}^2}$ / $_{\text{s}}$ à 20 °C Viscosité dynamique 2,85 mPa s à 20 °C

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau 26 – 40,5 ^g/_l à 20 °C

France (fr) Page 7 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): 1,4

Pression de vapeur 0,094 hPa à 25 °C

Densité et/ou densité relative

Densité 1,087 – 1,093 ^g/_{cm³} à 20 °C

Densité de vapeur relative Des informations sur cette propriété ne sont pas

disponibles.

Caractéristiques des particules non pertinent (liquide)

Autres paramètres de sécurité

Propriétés comburantes aucune

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger

physique:

classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle 67,3 $^{\rm mN}$ / $_{\rm m}$ (20 °C, 0,1 % m)

Classe de température (UE selon ATEX) T2

Température de surface maximale admissible sur

l'équipement: 300°C

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

En cas de chauffage

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: comburant puissant, Base forte, Acide fort

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Articles en caoutchouc, différents matières plastiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

France (fr) Page 8 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Toxicité aiguë des composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'ex- position	Effet	Valeur	Espèce
Masse réactionnelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succinate de diméthyle		oral	LD50	>5.000 ^{mg} / _{kg}	rat
Masse réactionnelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succinate de diméthyle		inhalation: poussières/ brouillard	LC50	>11 ^{mg} / _l /4h	rat
Masse réactionnelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de dimé- thyle et du succinate de diméthyle		cutané	LD50	>2.000 ^{mg} / _{kg}	rat
Méthanol	67-56-1	inhalation: va- peur	LC50	131 ^{mg} / _l /4h	rat
Méthanol	67-56-1	oral	LD50	5.628 ^{mg} / _{kg}	rat
Méthanol	67-56-1	oral	LDLo	143 ^{mg} / _{kg}	être humain
Méthanol	67-56-1	cutané	LD50	15.800 ^{mg} / _{kg}	lapin

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

France (fr) Page 9 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

• En cas d'ingestion

vomissements

• En cas de contact avec les yeux

Des données ne sont pas disponibles.

• En cas d'inhalation

Des données ne sont pas disponibles.

• En cas de contact avec la peau

Des données ne sont pas disponibles.

Autres informations

aucune

11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

11.3 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants							
Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposi- tion		
Méthanol	67-56-1	LC50	15.400 ^{mg} / _l	poisson	96 h		
Méthanol	67-56-1	ErC50	22.000 ^{mg} / _l	algue	96 h		

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Masse réac- tionnelle du glutarate de di- méthyle, de l'adipate de di- méthyle et du succinate de diméthyle		disparition du COD	97 %	28 d		ECHA
Méthanol	67-56-1	biotique/abio- tique	99 %	30 d		

France (fr) Page 10 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Processus de la dégradabilité des composants No CAS Vitesse de Méthode Nom de la **Processus Temps** Source substance dégradation disparition de Méthanol 67-56-1 69 % 5 d **ECHA** l'oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW)	1,4
in octains and (rog its ii)	.,.

Potentiel de bioaccumulation des composants

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
Masse réactionnelle du glutarate de diméthyle, de l'adipate de di- méthyle et du succinate de dimé- thyle			1,4 (valeur de pH: 6,9, 22 °C)	
Méthanol	67-56-1		-0,77	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de \geq 0,1%.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets



Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Des emballages complètements vides peuvent être recyclés.

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

France (fr) Page 11 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

	14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
--	------	---------------------------------------	--

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU pas attribué

14.3 Classe(s) de danger pour le transport aucune

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises

dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

pas énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats Pas énuméré.

France (fr) Page 12 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Directive Seveso

2012/	18/UE (Seveso III)		
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'applica- tion des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut	Notes
	pas attribué		

Directive Decopaint

Teneur en COV	100 %
Teneur en COV	1.093 ^g / _l

Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

Teneur en COV	0 %
Teneur en COV	0 ^g / _l

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

pas énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

pas énuméré

Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas énuméré

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

pas énuméré

Règelement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

pas énuméré

Règelement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

pas énuméré

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

pas énuméré

Autres informations

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

France (fr) Page 13 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée

Légende

REACH Reg. Substances enregistrées REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conformément à l'article 14, paragraphe 1, de REACH, une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance ou les composants de ce mélange lorsque la substance a été enregistrée en quantités de 10 tonnes ou plus par an et par déclarant.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Perti- nente pour la sécuri- té
2.3		Propriétés perturbant le système endocrinien: Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de ≥ 0,1%.	oui
15.1		Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1	Teneur en COV: 100 % 1.093 ⁹ / _l	Teneur en COV: 100 %	oui
15.1		Teneur en COV: 1.093 ⁹ / _l	oui
15.1	Teneur en COV: 0,19 %	Teneur en COV: 0 %	oui
15.1	Teneur en COV: 2,077 ⁹ / _l	Teneur en COV: 0 ^g / _l	oui
15.1		Liste des polluants (DCE): changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Inventaires nationaux: changement dans la liste (tableau)	oui
15.2	Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.	Évaluation de la sécurité chimique: Conformément à l'article 14, paragraphe 1, de REACH, une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance ou les com- posants de ce mélange lorsque la substance a été enregistrée en quantités de 10 tonnes ou plus par an et par déclarant.	oui

France (fr) Page 14 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de naviga- tion intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/ DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	= CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 5 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des mar- chandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dange- reuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une sub- stance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LIE	Limite inférieure d'explosivité (LIE)
log KOW	n-Octanol/eau
LSE	Limite supérieure d'explosivité (LSE)
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des sub- stances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)

France (fr) Page 15 / 16



Ester dibasique SOLVAGREEN® ≥99 %, pur

numéro d'article: 7973

Abr.	Description des abréviations utilisées
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

France (fr) Page 16 / 16